



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/18731
3 mars 1987
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRÉSENTANT
DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 27 janvier 1987 par le Président, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de la France, attestant que M. Pierre-Louis Blanc a été nommé représentant de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
